

L'agroforesterie du Domaine départemental de Restinclières (Hérault) : une expérience originale au service des professionnels du bois et de l'agriculture

par Christophe FOURNIER

Introduction

Classiquement, les politiques publiques des Conseils généraux en matière de forêt se concentrent sur :

- les actions spécifiques aux départements, en particulier la Défense de la Forêt Contre l'Incendie,
- les aides aux communes, aux groupements de communes et aux associations de propriétaires forestiers.

Très largement décrites et commentées par le représentant du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Jacky Gérard (voir article précédent), ces politiques publiques sont souvent semblables d'un département méditerranéen à l'autre. Ainsi, les actions conduites par le Conseil général de l'Hérault en matière de forêt ayant été quasiment toutes présentées dans l'exposé précédent, il a paru plus judicieux de montrer une expérience originale conduite sur un domaine départemental : l'agroforesterie. Bien qu'il s'agisse d'une action presque marginale, eu égard aux opérations classiques en matière de forêt, ce projet réunit sur un même site la majeure partie des préoccupations territoriales, économiques et juridiques en matière de gestion durable et c'est à ce titre, qu'il présente un intérêt.

Après avoir brièvement présenté le projet agroforestier du Domaine départemental de Restinclières et les enjeux qui lui sont associés, la seconde partie de cet article présentera les résultats obtenus ainsi que les évolutions légales en cours.

Le projet agroforestier de Restinclières

Situé en zone péri-urbaine (15 km de Montpellier) le Domaine départemental de Restinclières a été acquis en 1990 par le Conseil général sur proposition et négociation de l'Agence foncière du département de l'Hérault (A.F.D.H.). Ce domaine de 220 ha, dont l'espace se répartit pour l'essentiel en zones de garrigues (140 ha) et en terres agricoles (70 ha), comporte un patrimoine bâti du XII^e siècle qui héberge aujourd'hui la Maison départementale de l'environnement.

Afin de mettre en valeur les terres agricoles de ce domaine, le Département et ses partenaires, après définition de leurs besoins et enjeux, ont conçu un projet pilote commun autour des complémentarités qui peuvent exister entre les thèmes du bois et de l'agriculture.

Photo 1 :
Moisson sur une parcelle agroforestière blé dur – noyer, âgée de 4 ans.
Les distances

de plantation ont été conçues pour permettre une utilisation optimale de l'ensemble du matériel agricole de l'exploitation (seoir, rampe de pulvérisation, moissonneuse...).

Les enjeux pour le Département et ses partenaires

Dans le cadre de la gestion et de la valorisation du domaine départemental de Restinclières le Conseil général de l'Hérault a retenu deux axes prioritaires :

- intégrer le domaine au développement urbain actuel en le positionnant comme un des éléments majeurs d'une politique de

ceinture verte autour de l'agglomération de Montpellier (à titre indicatif le taux de fréquentation est aujourd'hui de 120 000 visiteurs par an),

- favoriser l'innovation, en stimulant le développement des liens entre instituts de recherche, organismes professionnels, exploitants agricoles et/ou forestiers, par la création d'un laboratoire sans mur ayant pour but la valorisation économique des espaces ruraux.

Les partenaires du département ont souhaité :

- disposer d'un site expérimental pour tester de nouvelles pratiques forestières et agricoles, non plus à l'échelle de la parcelle, mais à celle de l'exploitation (chercheurs et ingénieurs d'Agropolis - technopole spécialisée dans le domaine des sciences de la vie),

- expérimenter la culture de plusieurs essences à ce jour peu utilisées, dont certaines sont méditerranéennes et réaliser des essais de boisement en terres agricoles (Centre régional de la propriété forestière),

- évaluer les possibilités de diversification des revenus des exploitations dans le cadre de la filière bois, de très nombreux agriculteurs étant également propriétaires forestiers (Chambre d'agriculture de l'Hérault).

Le projet agroforestier de Restinclières et sa mise en œuvre

Afin d'obtenir des références techniques et scientifiques agroforestières, quasi-inexistantes en France, voire en Europe, tout les acteurs ont optés pour la mise en place d'un aménagement agroforestier du domaine, adapté aux conditions modernes de conduites agricoles d'une exploitation.

A cet effet, 52 hectares ont été créés en associant sur une même parcelle des arbres à bois précieux (noyers, cormiers) à des cultures intercalaires pérennes (vigne) ou annuelles (blé, colza). Plus de 12 000 arbres, regroupant 30 essences différentes, ont été plantés à cette occasion. Ces espaces, présentés sur les photographies 1 et 2, sont conduits par des exploitants agricoles selon un protocole pré-défini.

L'objectif des recherches à conduire ainsi que leurs financements ont été définis dans



le cadre d'une convention contractée entre l'I.N.R.A. et ses partenaires scientifiques (CIRAD, ENREF, Cemagref ...) et techniques (C.R.P.F., Chambre d'agriculture), l'A.F.D.H et le Conseil général de l'Hérault.

Premiers bilans de l'action départementale

Les efforts conjoints des organismes de recherche et de développement, qui se poursuivront jusqu'en 2006, ont d'ores et déjà abouti à des observations intéressantes (AUCLAIR et al 1997, AUCLAIR et DUPRAZ 1998, BALANDIER et DUPRAZ, 1998). Sur la base de ces résultats, un premier bilan de la politique du département et de son impact sur les autres politiques publiques peut être dressé.

Les résultats scientifiques et techniques

Les principaux résultats obtenus par cette équipe pluridisciplinaire, couvrent trois grands champs d'investigation :

Forestier

1. Accélération de la croissance en diamètre des arbres par le large espacement (+80% sur 6 ans dans la plupart des plantations expérimentales) selon DUPRAZ et al. (1999). Réduction du coût de l'investissement, en cas de plantation, par réduction du nombre d'arbres plantés sans avenir commercial. Réduction très forte du coût d'entretien des plantations par la présence des cultures intercalaires.

2. Amélioration de la qualité du bois produit (cernes larges et réguliers, adaptés aux besoins de l'industrie), car les arbres ne subissent pas les cycles compétition-éclaircies.

3. Garantie du suivi et de l'entretien des arbres par l'activité agricole intercalaire ; en particulier, protection contre le risque d'incendie en zone sensible avec des cultures intercalaires comme la vigne ou les céréales d'hiver (sol nu propre en été après déchaumage).

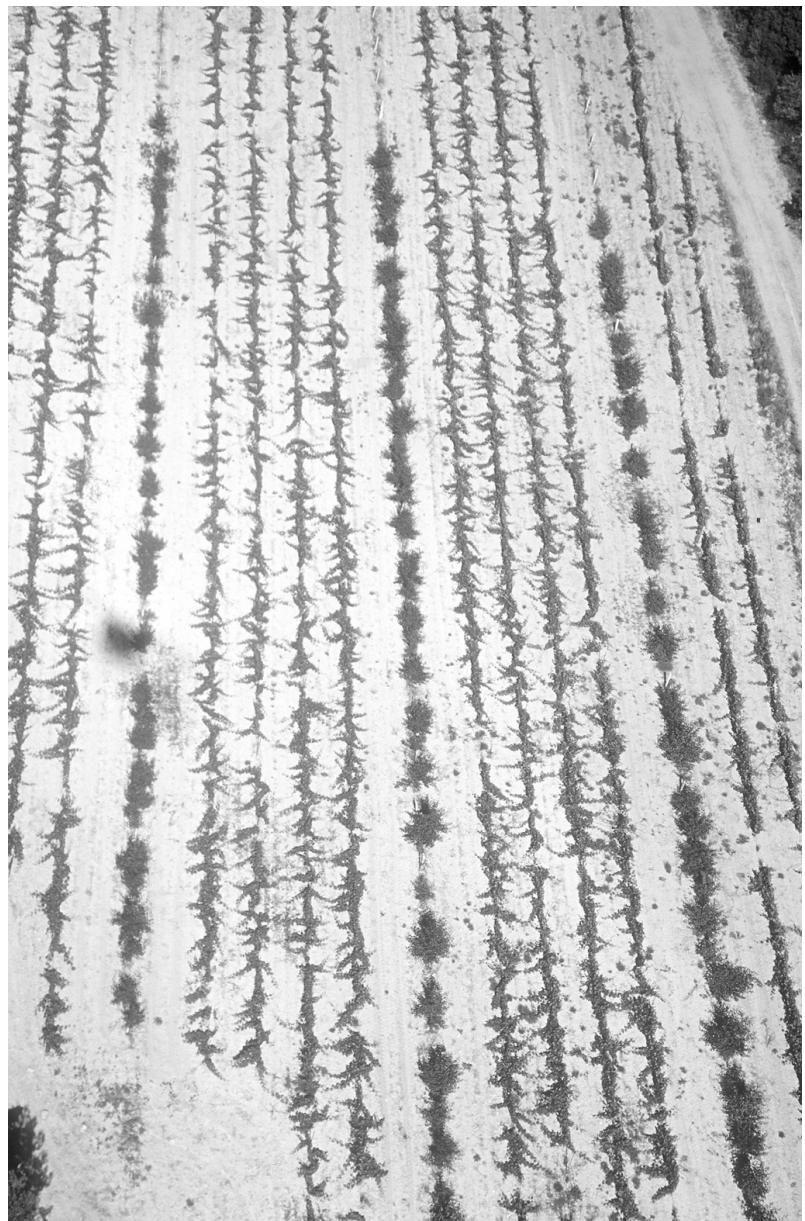
Environnemental

1. Protection des sols et des eaux, en particulier dans les périmètres sensibles (nappes de surface, écoulements hypodermiques, zones sensibles à l'érosion).

2. Amélioration de la biodiversité, notamment par l'abondance des effets de lisières. Cela permet notamment une amélioration cynégétique, en favorisant l'habitat du gibier. La protection intégrée des cultures, par l'association avec des arbres choisis pour stimuler des populations d'hyperparasites (parasites des parasites) des cultures, est une voie prometteuse.

Photo 2 :

Parcelle agroforestière vigne – cormiers, âgée de 3 ans. Dans cette association, l'ensemble du matériel viticole, machine à vendanger incluse, est également utilisé sans aucune difficulté.



3. Création de paysages originaux, attractifs, ouverts, favorables aux activités récréatives. Les parcelles agroforestières représentent un potentiel paysager réellement novateur, porteur de symboles forts et favorables à l'image de marque des agriculteurs dans la société.

Agricole

1. Diversification des activités des exploitants agricoles, avec constitution d'un patrimoine d'arbres de valeur, sans interrompre le revenu courant des parcelles plantées.

2. Rôle protecteur des arbres pour les cultures intercalaires : effet brise-vent ; abri du soleil, de la pluie, du vent, fixation des sols, stimulation de la microfaune et de la microflore des sols

3. Récupération par les racines profondes des arbres d'une partie des éléments fertilisants lessivés ou drainés ; enrichissement du sol en matière organique par les litières d'arbres et la mortalité racinaire des arbres.

Bilan de la politique du Département, impact de son action sur les autres politiques publiques

Outre ces intérêts scientifiques et techniques, l'implication de la collectivité a permis à l'échelon local :

- d'aménager un espace public ouvert à tous (grand public, professionnels, techniciens et scientifiques) intégré au développement de l'agglomération de Montpellier,

- de montrer la viabilité technique au niveau de l'exploitation de ce nouveau mode de conduite forestier et agricole (CABANNES et al. 1997 ; DUPRAZ et al. 1997),

- de favoriser le dialogue et la concertation entre scientifiques, techniciens du développement et professionnels en apportant, pour partie, une série de réponses concrètes aux futurs utilisateurs de cette technique (essences adaptées, conduites de la taille des arbres ...).

A l'échelon national et en associant des résultats obtenus ailleurs, cette expérimentation grande nature a servi de référent

technique à l'élaboration de la mesure type nationale agroforestière des Contrats territoriaux d'exploitation (C.T.E). D'ailleurs, un des trois exploitants présents sur le domaine de Restinclières va signer le premier CTE incluant cette mesure.

Au delà de ces résultats juridiques concrets, cette expérimentation a permis de lever une partie de l'ambiguïté du statut de la parcelle agroforestière. En effet, ni les textes réglementaires français, ni les directives européennes ne prévoient le cas de figure où arbres et cultures coexistent sur une même parcelle. Ainsi, il est actuellement possible d'obtenir les primes pour les surfaces cultivées (Circulaire DERF/SDF/C2001-3010 du 07 mai 2001) et pour celles occupées par les alignements ligneux (Circulaire DERF/SDF/C2201-3020, DEPSE/C2001-7034 du 8 août 2001). D'autres travaux, visant à obtenir une cohérence réglementaire européenne sont aujourd'hui en cours.

Parallèlement à ces actions, les partenaires européens du département de l'Hérault et particulièrement ceux de l'Arc Latin ont déjà indiqué leur intérêt pour l'agroforesterie. Afin de répondre à leur demande, le Conseil général élabore avec eux des protocoles d'échanges dans le cadre des programmes européens Interreg IIIb.

Conclusion

Outre les ressources économiques attendues grâce aux boisements de valeur, les résultats obtenus sur le domaine départemental de Restinclières (rôle coupe-feux des parcelles, développement de la biodiversité, protection de la ressource en eau souterraine, impact paysager ...) montrent que cette technique répond parfaitement à la demande sociale en terme de développement durable (LAGACHERIE et CABANNES 1997).

Ainsi, aux fonctions classiques des départements en terme de politiques publiques forestières, s'ajoutent ponctuellement d'autres missions de service public pour des projets qui ne peuvent être portés seuls par des structures privées en raison de leurs coûts et des connaissances multiples qu'ils nécessitent.

Cette action soutenue localement et correctement relayée au niveau des échelons nationaux et européens montre qu'une collectivité comme un Département, peut à son échelle et sous réserve de besoins similaires exprimés en divers points du territoire national, générer une série d'évolutions légales qui bénéficient à l'ensemble de la communauté forestière.

C.F.

Christophe FOURNIER
Conseil général de
l'Hérault
1000 Rue d'Alco
34087 Montpellier
Cedex 4

Bibliographie

AUCLAIR D., ETIENNE M., BERGEZ J.E., DUPRAZ C., RAPEY H., WILLIS R. 1997. An interdisciplinary approach for modelling silvopastoral systems under temperate conditions. In: L'agroforesterie pour un développement rural durable, Inra-Cirad éditeurs, Montpellier, juin 1997, 385-390.

AUCLAIR D., DUPRAZ C. (Eds), 1998. Agroforestry for sustainable land-use: fundamental research and modelling, with emphasis on temperate and Mediterranean applications. Kluwer Acad. Publ., Dordrecht, NL, 266 p.

BALANDIER P., DUPRAZ C., 1998. Growth of widely spaced trees. A case study from young agroforestry plantations in France. Agroforestry Systems, 43(1/3): 151-167.

CABANNES B., DETRY-FOUQUE P., MARJOLLET G., 1997. L'Agroforesterie : un outil d'aménagement au service du développement local. In : L'agroforesterie pour un développement rural durable, Inra-Cirad éditeurs, Montpellier, juin 1997, pp. 645-50.

DUPRAZ C., FOURNIER C., BALVAY Y., DAUZAT M., PESTEUR S., SIMORTE V., 1999. Influence de quatre années de culture intercalaire de blé et de colza sur la croissance de noyers hybrides en agroforesterie. In : « Bois et Forêts de agriculteurs », Actes du colloque de Clermont-Ferrand des 20 et 21 Octobre 1999, CEMAGREF Editions, Antony, pp. 95-114.

DUPRAZ C., LAGACHERIE M., LIAGRE F., CABANNES B., 1997. Des systèmes agroforestiers pour le Languedoc-Roussillon : impact sur les exploitations agricoles et aspects environnementaux. INRA-LEPSE, Montpellier, éditeur, 418 pages.

LAGACHERIE M., CABANNES E., 1997. Attentes vis-à-vis de l'agroforesterie en Languedoc-Roussillon. In : « L'agroforesterie pour un développement rural durable », Inra-Cirad éditeurs, Montpellier, juin 1997, pp. 61-66.